

Le Franc-Maçon

Paraissant le Samedi

ABONNEMENTS

Six mois... 4 fr. 50 — Un an... 6 fr.
Etranger (union postale). Un an... 8 fr.
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration,

52, rue Ferrandière, 52, LYON

Les Abonnements sont reçus, sans frais, dans tous les bureaux de poste de France et de Belgique

ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau

du Journal

52, Rue Ferrandière, 52, LYON

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

SOMMAIRE

Les bruits de guerre. — Esprit des morts et des vivants. — Le Saint Lait — Une Légende. — La Morale chrétienne et la Morale antique (suite). — Chronique maçonnique. — Variété : La mort du pape Clément XIV. — Persécutions catholiques (suite). — Le Centenaire profane. — Dévolution. — Société de Jésus. — Revue des Théâtres. — Bibliographie. — Feuilleton : L'Epreuve.

AVIS

Nous prions ceux de nos abonnés dont l'abonnement expirait le 31 décembre dernier de vouloir bien nous envoyer sans retard le montant de leur réabonnement en un mandat sur la poste.

LES BRUITS DE GUERRE

Les bruits de guerre qui circulent aujourd'hui de toutes parts donnent une douloureuse actualité à une proposition présentée récemment par le *Franc-Maçon* : la Fédération française des Dames.

C'est au moment où apparaît le plus l'imminence du danger que se fait le plus sentir le besoin de prendre toutes les dispositions qui en peuvent diminuer les déplorables effets.

Nous ne souhaitons pas la guerre et nous pensons que les craintes conçues sont pré-maturées. Mais il serait puéril de se dissimuler la gravité de la situation faite à la France par les dispositions belliqueuses de l'Allemagne.

Nos soldats peuvent être appelés, d'un jour à l'autre, pour protéger à la frontière l'intégrité du territoire et l'honneur du drapeau. Il faut, derrière cette première ligne de défense, organiser immédiatement une seconde ligne de secours, où les blessés pourront recevoir tous les soins qui leur seront nécessaires.

Dans cette œuvre de dévouement, tous les concours seront précieux, et ni une Église ni une fraction quelconque de la population ne peut s'en réservier le charitable monopole. Toutes les femmes de France y sont également appelées, elles ont toutes les mêmes intérêts à servir, les mêmes devoirs à remplir ; il faut qu'elles soient toutes à la hauteur de leur secourable mission.

L'organisation des femmes, sous ce rap-

port, laisse beaucoup à désirer. L'adhésion de la Franc-Maçonnerie à notre projet contribuerait à la rendre plus complète, plus nationale. Les associations déjà existantes sont peu nombreuses, comptent relativement peu de membres ; elles se transforment trop aisément en petites chapelles et ont pris trop facilement l'habitude de se recruter dans un même milieu aisné, dans une même classe de la société pour n'être pas un peu exclusivistes.

L'organisation entreprise sous les auspices de la Maçonnerie le serait moins. Aucune coterie ne pourrait s'y former ; car toutes les dames se rencontreraient dans les Temples maçonniques, où chacune se sentirait à son aise. Et si la guerre éclatait malheureusement, elles n'auraient même pas à quitter le local ordinaire de leurs séances. Les loges se transformeront en ambulances et les dames en sœurs de charité de la Maçonnerie.

La crise difficile que nous traversons fait regretter qu'une pareille institution ne soit pas à l'heure actuelle en pleine vigueur. C'est une raison de plus pour n'admettre aucun retard.

ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

Les principes sont toujours les mêmes ; mais les circonstances variant, en doivent autant de fois faire varier l'application et les modifications. SOBRY.

L'affirmative et la négative de la plupart des opinions ont chacune leur probabilité. PASCAL.

La faction monarchique, en attaquant successivement toutes les libertés, n'a-t-elle pas affirmé autant de fois la Révolution. PROUDHON.

C'est le droit qui affranchit, mais c'est le devoir qui unit ; et l'union c'est la vie, et la parfaite union est la vie parfaite. LAMENNAIS.

Il faut des préjugés garantir le jeune âge. STASSART.

La défense est un devoir, l'agression est un acte de folie. RASPAIL.

LE SAINT LAIT

Semblable à cet excellent Panurge, qui possédait trente et quelques manières de se procurer de l'argent, dont la plus honnête était de le *rober par larcin*, l'Eglise connaît d'innombrables façons d'attirer à elle

ces biens temporels dont elle devrait faire fi. Qu'importent les richesses de la terre à ceux qui disposent des trésors du ciel ? Et cependant, il est loin d'en être ainsi dans la pratique.

Jamais les miracles fructueux ne se sont produits plus abondants, jamais les efficaces reliques n'ont été livrées plus nombreuses à l'adoration des fidèles.

Dans telle chapelle, c'est la tabatière de saint Pancrace ; dans telle autre, c'est le pan douteux de la chemise de saint Cyprien, qui a le don de fasciner les vieilles dévotes extasiées ; dans toutes, l'argent est le bien reçu quand il tombe joyeusement dans l'escarcelle.

Parmi les inventions les plus admirables de ces serviteurs de Dieu, il faut placer au premier rang la seule digne d'eux, la relique du *Saint Lait*.

C'est à Evron, au diocèse de Laval, dit la *Semaine anticléricale* de Nevers, que se trouve la précieuse relique.

Comment est-elle arrivée là ? Personne n'en sait rien, pas même le curé de l'endroit, qui a fait une brochure sur ce sujet, et dont nous extrayons ce qui suit :

C'est ainsi que saint Dominique, saint Fulbert de Chartres et saint Bernard, étant tombés malades, reçurent la visite de la sainte Vierge, qui les guérit en exprimant sur leurs lèvres quelques gouttes de son lait maternel.

Eh bien ! qu'est-ce que c'est ? La sainte Vierge qui montre ses seins à des hommes ! *Proh pudor !*

Et puis, entre nous, il est assez étonnant qu'elle ait conservé son lait aussi longtemps après ses couches, à moins que... dans le paradis... enfin, bref, n'allons pas plus loin...

Mais, ce qu'il y a de plus fort, dans la brochure du curé d'Evron, est sans contre-dit ceci :

Certes, il n'est pas facile d'expliquer ni de comprendre, *humainement parlant*, comment quelques gouttes de lait ont pu se conserver pendant plus de cinq siècles en passant par des mains et des lieux très peu sûrs.

Il faudrait en effet avoir, *humainement parlant*, la foi à forte dose pour croire une bêtise pareille.

La sainte Vierge, du reste, devait, à en croire ses historiographies, être fort bonne nourrice, car elle aurait répandu un peu partout de son divin lait.

Ainsi, l'église de Soulac, diocèse de Bordeaux, la Sainte-Chapelle de Paris, la cathédrale de Reims, celle de Tolède, l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, le couvent de St-Pierre-d'Arlanza, en Espagne, et plusieurs église de Rome se vantent hautement d'en posséder.

En cherchant bien, on pourrait peut-être en retrouver assez pour faire un fromage,

lequel ferait sans aucun doute des miracles de première qualité.

Nous nous inscrivons pour une tranche.

UNE LÉGENDE

On sait combien la popularité de Léon XIII est grande en Italie et à Rome même. Les choses en sont au point que l'auguste pontife a dû songer très sérieusement à faire ses malles et à honorer quelque autre climat de sa présence. Quel point du globe aura l'avantage de fixer la préférence de Léon XIII? On ne sait, et le pacificateur des Carolines est un diplomate trop fin pour laisser deviner en quoi que ce soit ses décisions. Néanmoins, avant d'abandonner pour toujours la malheureuse Italie à son triste sort, le souverain pontife a voulu tenter un dernier effort, en regagnant d'un seul coup l'affection de ses peuples. Il savait par la tradition combien les jésuites sont idolâtrés et chéris; il n'a rien trouvé de mieux à faire que de les appeler auprès de lui et de se soumettre à leur direction.

Le succès, avec de pareils auxiliaires, ne pouvait être douteux; les protestations et manifestations les plus énergiques se sont produites dans tout le pays, si bien que le pape jésuite trouve la situation décidément intenable.

Le prisonnier du Vatican abandonnera pour courir le monde son légendaire cachot, prison dorée, dont l'aspect n'épouvantera jamais les voyageurs.

A sa suite partiront ses nouveaux conseillers, qui laisseront derrière eux peu de regrets. Un simple trait peut en donner une idée.

Il se trouve que sur la place où est situé le Couvent du Gesu, le vent souffle sans cesse. Voici l'explication piquante qui en est donnée à Rome:

« Un jour, dit la légende populaire, le Diable et le vent voyageaient de compagnie. Arrivés sur cette place, le Diable dit au Vent: « Attends-moi ici, j'ai affaire dans cette maison, dans un instant je te rejoins. » La maison était le couvent des jésuites. Le Diable y est entré; il n'en est pas encore sorti, et depuis ce temps le Vent attend toujours et fait rage sur la place du Gesu.

LA MORALE CHRÉTIENNE ET LA MORALE ANTIQUE

VI

Rome fut le centre du christianisme primitif; c'est là qu'il se développa tout d'abord aussi bien qu'en Asie Mineure. Mais déjà les croyances morales de la Grèce et sa civilisation tout entière avaient pénétré et comme transformé la société romaine. Les écrivains, les philosophes latins s'inspirèrent des idées helléniques et les adaptèrent en quelque sorte au génie particulier de leur race.

De ce contact devait sortir une morale plus complète et plus chrétienne encore peut-être que la morale purement grecque.

Il y avait, dans l'esprit romain, un principe moral qui lui était propre, principe d'une grande force: le respect absolu du droit. Les mœurs aussi étaient réglées et elles avaient de la dignité.

Moins haute que la morale des Grecs, la morale religieuse des Romains saisissait l'homme extérieur dans tous ses actes et dans tous les accidents de sa vie avec une force que la religion hellénique ne possédait plus. Enfin, les Romains avaient au plus

haut point cette vertu qu'entretient la liberté et qui se perd avec elle.

L'époque qui précéda le principat d'Auguste fut celle où le christianisme fut conçu. Trois dispositions, que nous ne pouvons qu'indiquer ici, concourraient alors à une réforme religieuse: d'abord l'affaiblissement des anciennes croyances, puis la poursuite de croyances nouvelles, et enfin la soif d'une réforme morale.

Lucrèce combat la superstition, puissante dans les classes inférieures de la société, et qui, pour l'humanité, est la source de tant de maux:

Tantum religio potuit suadere malorum!

Un peu après, Cicéron s'attache, dans nombre de ses écrits, à rendre familières aux Romains les théories morales de Platon et des stoïques grecs.

Cicéron s'inspire sans cesse de ces maîtres. Il embrasse le grand dogme stoïque du droit, qui fait de l'humanité tout entière une seule famille. Souvent il est question, dans son œuvre, de l'esprit de *charité*. Ce mot, qui semble tout chrétien, est antérieur au christianisme. Ce n'est pas le mot seulement, c'est aussi la chose.

La doctrine ne restait pas stérile, et cette charité portait ses fruits. « Ce n'est pas assez, dit Cicéron, de ne pas nuire aux autres, la vertu doit les servir. »

Cicéron insiste sur l'obligation de faire l'aumône, sur celle *d'éclairer et d'instruire*. Faire du bien aux hommes est, à ses yeux, la formule de la vertu. « La justice, dit-il encore, est la vertu par excellence, parce que c'est celle par laquelle on sort de soi pour penser aux autres. Elle est une obligation envers tous, même envers les derniers des hommes, même envers les esclaves. »

« C'est, dit M. Havet, dans la morale purement intérieure, que la philosophie de Cicéron a toute son élévation; c'est là que son éloquence ressemble à l'éloquence de la chaire qu'elle annonce. » Cicéron, en effet, ne prend pas son parti des faiblesses humaines; il laisse voir parfois un découragement profond inspiré par les imperfections de notre nature. Nous sommes ici en présence de cet esprit ascétique, qui s'est appelé plus tard, par excellence, l'esprit chrétien. Cette philosophie va jusqu'à faire violence à la nature, comme quand elle exige que nous soyons détachés de tout et nous demandé, après Platon, de considérer la vie comme l'apprentissage de la mort. Même dans des conseils plus pratiques, elle apporte une véhémence surprenante, prêche contre chacun de nos vices avec une chaleur, une passion qui ne s'est conservée que dans le discours ecclésiastique. Elle se donne tout entière à son œuvre de salut; elle apaise l'âme, la fortifie, l'élève, agit sur elle de la manière la plus vive.

Voilà donc une philosophie qui, à bien des égards, a un caractère religieux très marqué. Cicéron est seul à nous faire connaître les tendances morales de son temps. Or, il appartient plutôt à l'école de Platon qu'à tout autre, bien que sa morale se voit inspirée fréquemment des préceptes stoïques. Il ne nous reste rien des purs stoïques de cette époque. Tout entiers au salut des âmes, ceux-ci tendaient de plus en plus à rejeter de la philosophie tout ce qui pouvait être amusement ou luxe de l'esprit. Leurs préceptes moraux affectaient en outre le caractère de véritables dogmes. C'est aussi jusqu'à un certain point le caractère de la philosophie morale de Cicéron. Très pratique, s'adaptant aux mille circonstances

de la vie; cette morale est aussi très religieuse, à une époque cependant où les vieilles croyances étaient comme éteintes dans les âmes.

Le christianisme devait tirer parti de ces tendances de la société romaine et s'inspirer des enseignements philosophiques que nous résumons.

(La fin au prochain numéro.)

CHRONIQUE MAÇONNIQUE

(Suite)

L'orateur, vieil ami particulier du F. . . Desmons, chargé d'ailleurs par ses fonctions mêmes de compléter le premier discours, le fit en cherchant à indiquer quelques-uns des traits marquants du caractère de celui qui était le héros de cette fête. Il ne m'est pas possible de reproduire ici le texte exact et complet des paroles qu'il prononça; les lecteurs de ce journal le trouveraient peut-être un peu long et dépourvu d'intérêt sur certains points. Je me bornerai donc à en faire connaître l'esprit et la substance.

Il commença par relever ce titre de membre fondateur de la Loge que le F. . . Vassas venait de rappeler. « Mais, dit-il, le F. . . Desmons n'est pas seulement pour nous le seul qui reste de ces membres fondateurs; il n'a pas seulement aidé à fonder cet Atelier; depuis vingt ans qu'il a contribué à sa création, il en a été plus que le fondateur, plus que le Vén. . ., il en a été l'âme même. Et s'il est venu à l'esprit de quelques maçons de demander pour lui cette récompense, si cette demande a été aussitôt acclamée, s'il s'est formé comme une trainée de poudre, de Cette et de Saint-Geniès à Paris, c'est que le F. . . Desmons a été aussi l'âme de la plupart de nos Loges méridionales; dans toutes il est connu, il est apprécié, il est estimé, il est aimé; dans toutes il a porté sa parole chaude, puissante, convaincante parce qu'elle est convaincue; dans toutes il a contribué à faire briller la lumière et à développer la liberté: il a été l'âme de la Maçonnerie du Midi.

« Cette grande influence qu'il a acquise, dont il jouit dans nos Loges, et qu'il sait même si bien conserver au sein de nos populations aussi promptes à se dénier que faciles à entraîner, à quelle qualité particulière le doit-il? Quel en est le secret? C'est son scrupuleux attachement au devoir et à la conscience. Et, remarquons-le, c'est bien là une qualité maçonnique: le maçon doit être fidèle à sa parole, fidèle aux principes qu'il a reconnus pour vrais.

« Ce n'est pas à dire que le maçon soit obstinément et aveuglément attaché à une idée, qu'il s'immobilise dans un système; car, au contraire, il renonce à tout ce qui (d'après de nouvelles lumières, découvertes ou communiquées) lui paraît faux et mauvais, pour suivre désormais ce qui lui paraîtra meilleur et plus vrai; le maçon est homme de progrès; il sait que le progrès est une continuation intelligente et libre de la tradition.

« C'est bien sous cet aspect que s'est révélé à nous le F. . . Desmons, s'affranchissant toujours lui-même et cherchant à affranchir les autres, homme de devoir, homme de conscience, homme de fidélité à sa parole et à ses convictions, homme d'attachement inébranlable à des principes tenus pour certains, et en même temps homme de progrès et d'affranchissement.

« Que de choses, mes FF . . ., à relever dans cette partie de son œuvre: l'affranchissement! Le soin, le souci de la liberté d'autrui nous paraissent avoir été une de ses principales préoccupations; c'est là qu'il a remporté un de ses plus grands succès; c'est par là qu'il a rendu à la Fédération du Grand-Orient de France un des plus grands services et qu'il a droit à nos éloges, à notre reconnaissance, à cette récompense qu'il reçoit aujourd'hui. Je veux parler du rôle prépondérant qu'il a joué dans la sup

pression faite il y a quelques années d'un article de notre constitution qui exigeait, pour l'admission dans la Maçonnerie, la profession de la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme, article remplacé aujourd'hui par cette formule si large :

« La Franc-Maçonnerie a pour principes la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue de conscience; considérant les conceptions métaphysiques comme étant du domaine exclusif de l'appréciation individuelle de ses membres, elle se refuse à toute affirmation dogmatique. »

« On ne sait pas assez à quelle polémique passionnée ont donné lieu l'attitude du F. : Desmons sur cette question, son rapport, ses conclusions, le vote conforme qui suivit. Le tumulte des passions n'est pas encore apaisé après huit années.

« Et cependant, nul n'ignorait que, personnellement, le F. : Desmons admettait la formule dogmatique dont il demandait la suppression. Il était donc absurde (et on l'a peut-être cru, on l'a peut-être dit à cause de cela, et des maçons mêmes ont pu s'approprier, inconsciemment, certes, le *Credo quia absurdum!*), il était absurde de supposer que le F. : Desmons voulait favoriser l'athéisme et l'incredulité. Ne sentait-on pas que cet article, s'il pouvait empêcher quelques libres-penseurs trop scrupuleux, partant les plus dignes, d'entrer dans la Maçonnerie, n'en écartait point ceux qui considéraient cette adhésion comme de pure forme, mais les obligeait à une sorte de mensonge, d'hypocrisie, à une capitulation de conscience; qu'il gênait donc la liberté ou compromettait la dignité? On pourrait encore se rendre compte que rien, dans les statuts nouveaux de l'Association maçonnique, n'empêchait les hommes religieux et croyants d'en faire partie. Ce n'est pas la Franc-Maçonnerie, ainsi affranchie, ainsi élevée, qui prononce des anathèmes!

« Grâce à lui, une barrière a été enlevée. Il peut en rester d'autres, elles disparaîtront aussi. Mais celle-là, celle du dogmatisme, de l'intolérance, de la pression des consciences, de la torture des convictions, de l'hypocrisie imposée aux déclarations, celle-là est détruite sans retour. Il ne serait pas plus possible aujourd'hui de rétablir dans notre constitution maçonnique l'article dogmatique dont nous avons parlé que d'y inscrire celui-ci : « Pour être franc-maçon, il faut nier l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. » Non! Nous ne voulons d'exclusivismes ni dans un sens ni dans un autre. Les portes de nos Temples sont grandes ouvertes pour ceux qui veulent s'éclairer au grand soleil de la liberté et se réchauffer au souffle vivifiant de ses rayons. La tolérance, voilà notre crime! Il figure dans la liste du *Syllabus*.

« Que de déboires, de luttes, d'injures, d'outrages a dû supporter, à cause de cela, notre C. : F. : Desmons! Mais il a vaillamment combattu, résisté; il a toujours tenu haut et ferme ce drapeau de la tolérance mutuelle, du respect des autres et de soi-même, de la liberté absolue de conscience dont parle notre Constitution, et cet étendard, qui a été ainsi au péril, méritait bien, n'est-ce pas, d'être un jour à l'honneur. Il y est aujourd'hui.

« Mais le F. : Desmons n'ignore pas que les périls subsistent, que l'ère des luttes n'est point close. Nous comptons pour l'avenir sur l'énergie et la constance dont il a fait preuve dans le passé. Et nous sommes là, comme le disait tout à l'heure le F. : Vassas, pour le soutenir de notre concours, tant que nous le pourrons, au moins de notre sympathie.

« Cette sympathie lui vient non seulement de notre modeste et petite Loge, mais, comme l'indique cette médaille, il le voit, du monde maçonnique français. Et grâce aux qualités éminentes de son cœur, à son esprit de douceur, d'affabilité et de véritable fraternité, il en a reçu aussi de précieuses marques dans le monde profane. Ce n'est pas le moindre de ses titres de gloire que cette délégation à New-York, qui lui a été confiée naguère par le bureau de la Chambre.

« Si nous avions un vœu à formuler, nous de-

manderions à notre C. : F. : et ami de persévérer simplement dans la ligne de conduite que nous lui avons toujours suivi, mais l'expression de ce vœu serait déplacée; le passé, avons-nous dit, nous est garant de l'avenir.

« Une grande part de l'honneur qui est fait à notre F. : a-t-on dit, rejaillit sur nous. Nous l'en remercions et, étendant les termes dont se sert à son sujet, dans son télégramme, le F. : Vigoureux, sachant que pour notre F. : Desmons, le principe de la fraternité comprend, comme doit l'entendre un vrai maçon, chaque être humain vivant sur le globe, quels que soient son sexe, sa nationalité, sa race, sa couleur, ses idées politiques ou religieuses, renouant avec lui le vieil adage :

Homo sum et nil humane a me alienum puto

« Je suis homme et j'estime que rien de ce qui concerne l'homme ne m'est étranger », nous lui déclarons qu'il est pour nous le GRAND MAÇON FRANCAIS, le GRAND MAÇON UNIVERSEL!

(A suivre.)

**

Nous empruntons à notre excellent frère, le *Monde Maçonnique*, les renseignements suivants sur la Maçonnerie au Japon :

La grande Loge provinciale du Japon se réunit une fois tous les ans, en juin. Les Vénérables, les surveillants et les anciens Vénérables de chaque Loge, de même que les Frères qui ont rempli certaines fonctions laissées à la nomination du Grand-Maître provincial, composent cette haute assemblée.

Les Loges du Japon comptent en moyenne trente membres chacune. Les Vénérables sont élus pour un an; ils désignent les autres officiers, à l'exception des trésoriers qui reçoivent leurs fonctions du suffrage de leurs Frères.

Pour être élue Vénérable, il faut avoir exercé pendant une année au moins les fonctions de surveillant. Le Vénérable est réélu le plus longtemps possible, parce que dans ce pays où la population européenne n'a guère d'établissement de longue durée, on est exposé à manquer de candidats capables d'exercer ces importantes fonctions.

Les officiers de chaque Loge comprennent deux surveillants, un trésorier, un secrétaire, deux diacres et un huilleur.

La Maçonnerie symbolique du Japon a trois degrés. Nul ne peut obtenir le degré supérieur s'il n'a passé un mois dans le grade précédent. Les épreuves physiques sont entièrement supprimées des initiations, et le rite suivi est plutôt le rite écossais que celui du Grand-Orient.

VARIÉTÉS

La Mort du pape Clément XIV (1769)

Tel que dans le désert d'Afrique, le voyageur brûlé par un soleil ardent, dévoré par une soif ardente, salut avec transport le bouquet de verdure et la source limpide élançée du sein des sables, tel l'historien après s'être trainé de pape en pape, à travers le grand désert d'iniquités sacerdotales, sent épanouir son âme à l'aspect de Ganganelli. Depuis le temps des Trajan, des Marc-Aurèle, des Julien, jamais si beau caractère, âme si pure, esprit si judiciaire n'avait gouverné Rome.

La chaire papale s'étonna de contenir tant de vertus: Clément XIV conserva sous la tiare les mêmes mœurs que sous le capuchon du franciscain. Le machiavélique ecclésiastique comprit qu'il n'y avait pas d'alliance possible avec un pontife, dont l'ambition consistait dans l'amour et la justice, la sensualité dans la nourriture la plus frugale et la volupté dans l'étude; il fallut que l'un étouffât l'autre. Ce fut une chose étrange de voir le corps de l'Eglise en conspiration permanente contre sa tête: voilà pourtant le spectacle que présenta le pontificat de Ganganelli! Ce grand homme commença et poursuivit la réforme des abus avec une constance inébranlable. Avant lui,

l'arbre d'une administration déprédatrice étendait sur tout le sol ses branches gourmandes; il y porta un fer courageux; le peuple soulagé reconquit sa subsistance et bénit son souverain. Mais depuis les cardinaux jusqu'au dernier moinillon, toute la gent tonsurière se leva en masse contre la chaire apostolique: épiphète alors légitime, puisque Ganganelli gouvernait d'après les maximes des apôtres. A entendre les murmures du clergé, on eût dit qu'il se prévalait du droit de prescription contre l'Evangile tombé en désuétude. Cependant, Clément XIV, sans tenir compte des plaintes ni des malédictions de l'aristocratie et de la plèbe sacerdotale, s'avancait d'un pas ferme vers son but; et, si un assassinat ne l'avait pas arrêté dans sa carrière, tout porte à croire que, par ses efforts, le christianisme détrôné depuis douze siècles serait remonté dans toute sa pure simplicité sur la chaire pontificale.

Mettant en harmonie sa conduite politique et sa conduite pontificale, il abroge la fameuse bulle *in cœna Domini*, espèce de résumé que la doctrine de Grégoire VII. Il infirme implicitement les décrets du concile de Trente, favorables à cette bulle. Il se désiste en théorie et en pratique de toute prétention sur le temporel des rois, donne tous les gages possibles de sa sincérité et prouve qu'il ne nourrit aucune arrière-pensée.

Tant de vertus, en lui conciliant l'amour et l'estime des nations, éveillent les craintes des jésuites; leur institution et la bulle *in cœna Domini* étaient sœurs jumelles enfantées par Paul III. L'abrogation de l'une serait elle l'avant-courrière de l'extinction de l'autre? Ganganelli, qui frappe au cœur le papisme, conservera-t-il la milice qui en soutient les usurpations? S'il osait... non! tant d'ombres sanglantes de papes et de rois le feraient reculer devant une telle entreprise! Mais la conscience de Clément XIV lui parle plus haut que toutes les craintes; pendant quatre années, il examine scrupuleusement les pièces du procès qu'il va juger; il pèse, au poids du sanctuaire, toutes les actions de la Société de Jésus; une once de bien, cent quintaux de mal: voilà le résultat de son investigation! En prenant la plume pour signer le bref d'abolition de la fameuse Compagnie: « Je signe mon arrêt de mort, dit-il, n'importe, mon devoir avant tout! »

Ce grand coup d'Etat, ce grand acte de justiceacheva de réconcilier l'Europe avec la tiare. Les jésuites, furieux, enveloppent leurs sinistres projets sous une feinte résignation à leurs malheurs. Mais comment faire parvenir au pontife le présent qu'ils lui ont préparé? Celui-ci, sur ses gardes, répétait souvent à son cuisinier: *Fra Francesco fadate a la pignata* — Frère François, veillez à la marmite. — Ce bon frère ne laissait pénétrer personne dans sa cuisine. Ayant oublié une seule fois d'en fermer la porte, il ne servit à son maître, pour dîner, que des œufs frais. Tant de prudence, loin de décourager le génie du mal, le rend plus inventif. Il découvre que le saint-père aime beaucoup les figues; une femme de la Sabine, dévouée aux jésuites, en avait de fort belles dans son jardin. On la persuade facilement, au nom de la religion et pour la plus grande gloire de Dieu, de se déguiser en marchande de fruits et de rôder autour du palais pontifical. Frère Francesco l'aperçoit, achète toutes ses figues et lui recommande d'en apporter souvent de semblables; elle n'y manque pas. On avait injecté dans ces fruits un poison subtil, mais qui dévore lentement sa proie.

Ce suc infernal, digne de Locuste, appelé *Aquetta*, est recelé dans une petite plante tuberculeuse, qui croît entre les fentes des roches de la Calabre. Clément XIV introduisit ainsi la mort dans son sein. Il ne s'aperçut du mal que lorsqu'il fut irrémédiable. Sa constitution saine et vigoureuse prolongea sa lutte contre son ennemi. Les détails de sa douloureuse agonie font frémir de terreur et de pitié: « Je m'attendais bien à mourir, dit-il, mais non d'une façon si sévère. » Ce poison s'acharna jusqu'à son cadavre, qu'on embauma trois fois sans réussir à le conserver, il tombait en lambeaux. Jamais on ne vit plus hor-

rible phénomène de dissolution ! Ainsi périt (1774) un des mortels les plus vertueux qui aient paru sur la terre. En quelque lieu du monde que Ganganielli eût exercé le suprême sacerdoce, soit en Turquie, soit au Thibet, il aurait été l'objet de la vénération des peuples, parce qu'il considérait la religion comme une chaîne d'amour descendue des cieux pour éléver le cœur des hommes vers leur commun père et les faire jouir entre eux d'une paix fraternelle.

« *Non vogliamo più birbi* — Nous ne voulons plus de gueux, et pour cette fois vous ne ferez pas le pape par surprise. » Ainsi parlaient plusieurs cardinaux à leur confrère le cardinal de Bernis, qui venait d'échouer dans ses intrigues pour introniser le cardinal Négroni. Voilà les témoignages de respect que le sacré collège payait à la mémoire de Ganganielli ! Il le traitait de *gueux*, de *mendiant*. Et qu'étaient donc les apôtres ? Qu'était saint Pierre ?

PERSÉCUTIONS CATHOLIQUES CONTRE LA FRANC-MAÇONNERIE

(Suite. — Voir les numéros 52 et suivants.)

Cet ensemble de considérations bien comprises, quoi d'étonnant à ce mouvement considérable dans la Franc-Maçonnerie, qui donna naissance à l'ouverture de tant de Loges, à l'éclosion de tant de systèmes, à la réunion de tant de Congrès ? Il ne faut pas chercher ailleurs l'accroissement du nombre des Loges à l'époque qui précéda la Révolution. En 1779, le Grand-Orient de France seulement, qui comptait dans sa juridiction 296 loges, et en 1783 352 était, en 1785, à la tête de 598 Ateliers ayant dans leur sein des princes de l'Eglise et nombre de prêtres intelligents aspirant, eux aussi, à des réformes sociales utiles.

Ce travail colossal, dans la société française surtout, ce travail dans les idées, qui devait amener la grande Révolution et s'étendre dans le monde, fut l'œuvre de maçons illustres ; mais il attira de nouvelles persécutions à la société, lorsqu'on apprit que dans les Loges on s'occupait d'autre chose que de Maçonnerie pure.

L'empereur d'Autriche, Joseph II, que nous avons vu protéger la Maçonnerie d'une façon relative, ayant eu connaissance que les Loges des Pays-Pas autrichiens traitaient, dans leurs réunions, des questions ayant un rapport plus ou moins direct avec la constitution de l'Etat, rendit, en 1785, l'édit que nous avons mentionné, qui limitait le nombre des Loges à trois dans certaines localités. Tout philosophe qu'il était, Joseph II, jugeant que de telles discussions pouvaient être dangereuses, rendit l'année suivante, en 1786, un nouvel édit supprimant toutes les Loges des Pays-Bas autrichiens, à l'exception de celles de Bruxelles, qu'il réduisait au nombre de trois, en les plaçant sous la surveillance directe du gouvernement général. Il est à remarquer qu'en cette occasion, le baron de Sechendorff, que Joseph II avait désigné pour diriger la Franc-Maçonnerie en Belgique, à la place de l'ancien Grand-Maître, le marquis de Gages, crut devoir, pour se faire accepter par les Maçons, flatter les opinions qui avaient cours en Loge et surtout le sentiment d'égalité qui y dominait. Sur sa proposition, il fut arrêté comme règle générale que : « l'égalité étant le fondement de la Maçonnerie, aucun Frère ne se prévaudrait en Loge de titres profanes qui puissent le distinguer ou par son état ou par sa naissance, et que la signature de

chaque Frère ne mentionnerait que sa dignité maçonnique. »

La Révolution française ayant éclaté peu de temps après, détermina l'empereur à supprimer les réunions maçonniques. Par son édit de 1789, le troisième sur la Société maçonnique, il interdit sans exception, sous des peines sévères, toutes les réunions maçonniques dans l'étendue de ses Etats, et par conséquent aussi dans les Pays-Bas autrichiens. Son rescrit enjoint en outre, à tous les fonctionnaires civils et militaires, de se séparer des Loges et de prêter serment de ne jamais appartenir à des sociétés secrètes quelles qu'elles soient, sous peine de destitution et de peine exemplaire.

Pendant que les souverains prenaient des précautions contre la Société maçonnique, le clergé continuait ses attaques avec une persévérence étonnante ; ses accusations étaient toujours les mêmes, et quand on rapporte les divers événements provoqués par les prédicateurs, on semble tomber dans des redites.

En 1784, à Munich, les mêmes scènes scandaleuses qui s'étaient produites à Aix-la-Chapelle en 1779 se renouvelèrent, mais elles eurent un caractère encore plus grave. L'ex-jésuite Frank, confesseur de l'électeur palatin, prêcha, le 3 septembre de l'année 1784, contre la Société maçonnique. Dans son sermon, il appelait les francs-maçons *Judas d'aujourd'hui*, et désignait nominativement des Frères sous les épithètes de *Judas le traître*, de *Judas le pendu*, de *Judas le damné*. La foule surexcitée, en sortant de l'église, se rendit en vociférant à la demeure des maçons désignés et brisa les vitres à coups de pierres. Ayant vainement tenté d'enfoncer les portes dans le but de s'emparer des victimes désignées, une bande de fanatiques entassa contre les maisons une quantité de matières inflammables et s'apprêtait à y mettre le feu, lorsqu'un détachement de soldats, accouru fort à propos pour empêcher l'exécution de ces tentatives criminelles, arrêta les plus turbulents et dissipa le reste.

De même que Joseph II en Autriche, la plupart des souverains européens prenaient des précautions contre la Société maçonnique, à l'époque de la grande Révolution française. « L'opinion s'était effectivement répandue à cette époque, dit un maçon, auteur d'une histoire de la Franc-Maçonnerie, que la Société avait produit la Révolution de France. Cette pensée avait été propagée, dès 1788, par un premier écrit intitulé : *Les masques arrachés*. L'auteur anonyme de ce pamphlet s'élevait avec force contre les principes de la Société maçonnique et leur attribuait les résistances qui s'étaient manifestées en France contre les mesures proposées par le gouvernement. Cet écrit fut suivi de plusieurs autres, non moins hostiles à la Société. En 1791, l'abbé Lefranc publia un libelle qui avait pour titre : *Le voile levé pour les curieux, ou le secret des révoltes révélé à l'aide de la Franc-Maçonnerie*.

Cette publication donna naissance, en 1793, aux *Preuves d'une conspiration contre les religions et les gouvernements de l'Europe*. L'auteur de ce dernier ouvrage, John Robison, secrétaire de l'Académie royale d'Edimbourg, appartenait à la Franc-Maçonnerie et s'était fait affilié aux différentes sectes qui partageaient alors l'association. Robison attribue non à la Franc-Maçonnerie ordinaire, dont il proclame l'innocence, en Angleterre particulièrement, mais aux hauts grades de toute nature, qu'on avait entés sur les trois premiers, le

but de renverser les autels et les trônes. Trois autres écrivains adoptèrent ce système.

Le premier, *Cadet de Gassicourt*, le développa, en 1796, dans le *Tombeau de Jacques Molay* ; le second, l'abbé Barruel, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, publiés en 1799 ; le dernier enfin, l'abbé Proyart, dans un livre intitulé : *Louis XVI détrôné avant d'être roi*.

Il est à remarquer que ces pamphlets sont, pour la plupart, l'œuvre d'abbés écrivant avec un esprit de parti bien arrêté. « Toutes les accusations dirigées par ces écrivains contre la Maçonnerie, dit l'auteur que nous citons, ne sont qu'un tissu d'erreurs ou de calomnies. »

(A suivre.)

DÉSOLATION

Il paraît que décidément tout dégénère. C'est l'abomination de la désolation, et le monde dévot est justement épouvanté par les progrès croissants de l'impiété. Ce mauvais siècle semble vouloir s'attaquer à tout ce qu'avaient respecté ses devanciers, et la musique sacrée elle-même paraît ne devoir pas échapper à la loi commune.

Un abonné de l'*Univers* adresse à ce journal une note critiquant les chants religieux dans les pensionnats de jeune filles :

Dans un grand nombre de pensionnats dirigés par des religieuses, il s'est introduit une nouveauté qui a des résultats fâcheux.

Dans ces maisons, on ne chante plus les anciens cantiques connus des fidèles et qu'on entendait à l'église, à la maison, dans l'atelier et dans les champs ; on vient des cantiques nouveaux, des airs nouveaux.

En r'venant de la revue, peut-être ?

Les élèves qui ne font pas partie du chœur de chantent les fidèles tendent l'oreille pour saisir des paroles mal articulées, ou que les airs tourmentés et les sons de l'instrument empêchent de comprendre. L'assistance est ordinairement plus distraite qu'éduquée par ces chants.

Les élèves qui n'ont pas une jolie voix n'apprennent aucun cantique et ne chantent jamais. Elles sont privées de la plus douce des joies, et quand elles ont quitté le pensionnat, elles ne peuvent chanter ni à l'église, ni à l'atelier, ni dans les champs, comme on le faisait autrefois.

Et le digne protestataire ajoute que l'on pousse l'audace jusqu'à donner des airs nouveaux aux cantiques anciens.

Un missionnaire disait : « Le chant du cantique,

Esprit Saint descendez en nous,
Embrasez notre cœur,
De vos feux, de vos feux les plus doux !

prépare admirablement l'auditoire à écouter le prédicateur. L'air entraînant et presque guerrier de ce chant me rend éloquent et fait la moitié de mon sermon. »

Et bien ! ce beau cantique n'est plus chanté, il est remplacé par un autre, dont l'air ressemble à l'air d'une contredanse.

Hé ! hé ! les choristes ne sont pas si mal inspirés. Ils demandent à l'Esprit Saint de descendre en eux, d'embraser leur cœur, mais ils ne trouvent pas cela triste du tout, et, s'ils jugent qu'un petit rigodon est de rigueur, c'est que la pensée des « feux les plus doux » les jette dans la joie.

Quoi qu'il en soit, il est bien difficile de ne pas s'apitoyer sur la pieuse douleur du fidèle abonné de l'*Univers*. Ce siècle, nous l'avons dit, ne respecte rien ; que l'austère catholique s'en console, en chantant à son tour sur un air d'église : *Rien n'est sacré pour un Sapeur*. Ce sera une petite compensation.

LE CENTENAIRE DE 1789

PRIME A NOS LECTEURS

Par suite d'un traité spécial avec l'auteur des « Souvenirs d'Antan » l'Administration du Franc-Maçon est heureuse de pouvoir offrir à tous les abonnés du journal le volume de M. Fonserane au prix modique de 1 fr. 50.

L'ouvrage se vend en librairie 3 francs. Nos lecteurs nous sauront gré de leur fournir une occasion unique de se procurer à bon marché cette charmante étude que nous avons déjà eu l'occasion de présenter à nos lecteurs.

Le Centenaire profane

Les Fédérations rurales en 1790 et la fête du 14 juillet

(Suite)

La commune de Paris accepta enfin la grande idée de former de toutes les fédérations particulières une seule fédération générale et de rassembler dans la capitale, des députés de toutes les gardes nationales et de toutes les troupes de ligne, pour confondre, en un seul et même serment, cette multitude de serments divers qui avaient tous le même objet.

L'époque de cette fête, la plus auguste qu'aucun peuple eût jamais célébrée, fut fixée au 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille. « A ce jour, disait dans son adresse la municipalité de Paris, à ce jour se fit entendre ce cri dans tout l'empire : *Français, nous sommes libres !* qu'au même jour, un an après, se fasse entendre ce cri plus touchant : *Français, nous sommes frères !* »

Mais ne serait-il pas possible d'avoir plus et mieux qu'une fédération française, une fête nationale ? Oui, d'après le sentiment d'Anacharsis Cloots, ce Prussien qui joua un certain rôle pendant les premières années de la Révolution. Il rêva une fédération de tout l'univers et se mit en quête des réfugiés de tous les

pays : Espagnols, proscrits depuis 1776 ; Genevois, proscrits depuis 1783 ; Hollandais, proscrits depuis 1787 ; Belges, Vonckistes, proscrits de la veille. Puis il fut à la piste des hommes de marque que la fête attirait, et qui révraient de voir aussi chez eux l'application des droits de l'homme.

Le 19 juin, Anacharsis Cloots et ces étrangers au nombre de trente-six, Anglais, Prussiens, Suédois, Chaldéens, Turcs, Persans, Suisses, Hollandais, Italiens, Brabançons, Allemands, Polonais, Sardes, Américains, parurent à la barre de l'Assemblée, chacun dans son costume particulier. Il y avait Pio, le napolitain, premier secrétaire de l'ambassade de Naples, à Paris ; Pablo Olavides, une des victimes de l'inquisition espagnole, le baron de Trenck, le Latude des bastilles prussiennes ; le comtes de Buetelaer, de Langrock ; les barons van de Pol, van Staphorst, de Capellen, magistrat, condamné au bannissement perpétuel par le stathouder ; M. de Nyas, futur aide de camp de Dumourier ; le banquier Abbéma, agent des réfugiés bataves ; les Brabançons Balsa, de Raët ; le Liégeois van de Steene ; le poète allemand Goy ; le philosophe anglais Robert Pigott.

Anacharsis Cloots prit la parole et parla en ces termes :

« Messieurs,

« Le faisceau imposant de tous les drapeaux de l'empire français, qui vont se déployer le 14 Juillet dans le Champ-de-Mars, dans ces mêmes lieux où Julien foulà tous les préjugés ; cette solennité civique ne sera pas seulement la fête des Français, mais encore la fête du genre humain. La trompette qui sonne la résurrection d'un grand peuple a retenti aux quatre coins du monde, et les chants d'allégresse d'un chœur de vingt-cinq millions d'hommes libres, ont réveillé les peuples ensevelis dans un long esclavage. La sagesse de vos décrets, Messieurs, l'anion des enfants de la France, ce tableau ravissant donne des soucis amers aux despotes et de justes espérances aux nations asservies.

« A nous aussi il est venu une grande pensée, et oserions-nous dire qu'elle sera le complément de la grande journée nationale ! Nombre d'étrangers de toutes les contrées de la terre demandent à se ranger au milieu du

Champ de-Mars, et le bonnet de la liberté, qu'ils élèveront avec transport, sera le gage de la délivrance prochaine de leurs malheureux concitoyens. Les triomphateurs de Rome se plaisaient à traîner les peuples vaincus liés à leurs chars ; et vous, Messieurs, par le plus honorable des contrastes, vous verrez dans votre cortège des hommes libres, dont la patrie est dans les fers, dont la patrie sera libre un jour par l'influence de votre courage inébranlable et de vos lois philosophiques. Nos vœux et nos hommages sont les liens qui nous attacheront à vos chars de triomphe. »

Ce discours fut accueilli par une acclamation générale. Il faut, s'écria Alexandre Lameth, qu'avant la fête du 14 Juillet, on fasse disparaître tout ce qui est une occasion d'hostilité entre les peuples et d'inégalité artificielle entre les hommes. Je demande, reprit vivement le député Lambel, la suppression de tous les titres de duc, comte, vicomte, marquis, etc. Lafayette appuya cette motion, qui fut également soutenue par M. de Noailles. « On ne dit point, s'écria ce dernier, le duc Fox, le comte Washington, le marquis Franklin, mais Charles Fox, Georges Washington, Benjamin Franklin, et ces hommes sont grands aux yeux du monde. Je demande que l'encens soit réservé à la divinité, et qu'il n'y ait plus de livrée en ce monde. »

Pour donner satisfaction à ces vœux, l'Assemblée rendit le décret suivant :

« L'Assemblée nationale décrète que la noblesse héréditaire est pour toujours abolie ; qu'en conséquence, les titres de prince, duc, comte, marquis, vicomte, vidame, baron, chevalier, messire, écuyer, noble, et tous autres titres semblables, ne seront ni pris par qui que ce soit, ni donnés à personne ; qu'aucun citoyen français ne pourra prendre que le vrai nom de sa famille.

« Qu'il ne pourra non plus porter ni faire porter de livrée, ni avoir d'armoiries.

« Que l'encens ne sera brûlé dans les temples que pour honorer la divinité, et ne sera offert à qui que ce soit.

« Que les titres de monseigneur et de messieurs ne seront donnés ni à aucun corps ni à aucun individu, ainsi que les titres d'excellence, d'altérité, d'éminence, de grandeur.

(A suivre.)

8

De nouvelles perspectives s'ouvrirent : tout un océan de crêtes et de pics aux formes déchiquetées, fantastiques. La route redescendit entre des tapis de verdure jusqu'aux bords de la rivière. Au loin, sur un monticule, des maisons tassées, massées, échelonnées en pyramide. C'est Lantosque.

— Deux heures d'arrêt déclara Sisto. C'est ici que bêtes et gens déjeunent.

Il affectait une confiante gaîté, s'efforçant de la communiquer à ses deux chères compagnes de voyage.

Rosita s'y laissa prendre, mais non pas la marquise. Elle était déjà brisée. Un verre d'eau de la Vésubie, renommée pour sa limpide fraîcheur, lui suffit. L'attentive Namoun, avec les coussins et les manteaux, venait de lui dresser un lit de repos dans la voiture. Elle sommeillait encore, malgré le fracas du courant voisin, lorsqu'on se remit en marche.

Nouvelle montée ! descente nouvelle ! et pendant quelques heures ainsi, tantôt dans un bas fond, tantôt sur une cime. Des courbes, des lacets, des paysages alpestres, qui défilent et se renouvellent, disparaissent à quelque promontoire pour reparaitre en élargissant leur cadre.

Parfois des échappées lointaines, au passage d'une gorge ; parfois l'obscurité d'une grotte dont on ne distingue pas l'issue, c'est toujours le couloir, mais qui se rétrécit ou s'évase, comme pour le plaisir des yeux. Magnifique et pittoresque spectacle qui semble ménager ses effets ! Le rideau s'ouvre enfin. Le théâtre représente un vaste cirque en entonnoir, à l'enceinte maléonnée, aux gradins tapissés d'herbe ou plutôt de velours s'ombrant sous les châtaigniers, miroitant dans les intervalles. Voici, perchés ça et là parmi les vignes : Roquebillière, Belvédère, la Bollène, Berthemont. La région des sapins commence. Ce sera bientôt une forêt, celle de Salèze.

Rosita devenait pensive.

— Des bois ! murmura-t-elle. Oh ! des bois !

Cette exclamation, n'était-ce pas un souvenir ?

Plus tard, très loin de l'autre côté de la Vésubie, qui serpente toujours en contrebas de la route et que masquaient en cet endroit des saules, une voix d'homme s'éleva, jetant à l'écho ce refrain de *Carmen* :

Si tu ne m'aimes pas, je t'aime !
Si tu m'aimes, prends garde à toi !

L'ÉPREUVE

PAR

CHARLES DESLYS

— Ah ! dit-elle, prends garde ! Ce serait la mort !

— Bast ! murmura sa fille, soit que le danger l'enivrait, soit que le désastre dont elle n'avait que le pressentiment la rendit plus intrépide encore.

Sa mère, plus au courant de la situation, lui serra la main.

— Rien n'est désespéré, dit-elle.

Le frère retourna la tête. Il semblait avoir compris ce qui venait de se passer entre les deux femmes. Du haut du siège, il leur jeta ce mot à double entente :

— Courage !

On atteignit le point culminant.

SOCIÉTÉ DE JÉSUS

Études sur la Société de Jésus et les Jésuites

Par M. FERRER

Ancien Conseiller général du Rhône

Ainsi pour voler en sûreté de conscience, il faut considérer quels sont les biens qui nous paraîtront inutiles aux autres et utiles à nous-mêmes; ou bien ne prendre de grosses sommes qu'en détail, non dans l'intention de voler, mais de s'enrichir peu à peu et de faire fortune.

Et ceux qui, par ignorance de fait et de droit, auraient pris le bien d'autrui, quoiqu'on leur fasse reconnaître l'injustice de leurs acquisitions, sont dispensés, par l'indulgent Père Bauny, de l'obligation de restituer.

Mais revenons au païen Cicéron.

« Ne pas redresser, dit-il, un homme qui s'égare, c'est ce que les Athéniens ont jugé digne d'exécration publiques. »

N'est-ce pas là précisément ce que font les casuistes de la Société de Jésus? Apprendre à violer la loi de Dieu, par des probabilités fausses et contraires à la loi naturelle et divine, n'est-ce pas faire quelque chose de beaucoup plus criminel?

Ils méritent donc, selon Cicéron, tous les anathèmes des gens de bien; car, au fond, comme le remarque parfaitement ce païen, induire quelqu'un en erreur, de dessin formé, c'est un crime incomparablement plus grand que de ne pas montrer le chemin à celui qui s'égare.

Or, c'est le crime que commettent tous les casuistes de la Société des Ignaciens, par leurs probabilités faites exprès pour justifier les actions les plus noires.

Ecouteons à présent, le païen Sénèque:

« S'il est honteux, déclare-t-il, de dire une chose et d'en penser une autre, il l'est bien davantage d'enseigner une chose par écrit et d'en penser une autre. »

Il est donc honteux de dire et d'enseigner par écrit, comme l'ont fait le Père Layman et ses confrères que « tout ce qui est appuyé d'une opinion probable devient bon et

lícite, » car il est impossible de ne pas croire autrement.

Il est donc honteux d'enseigner et d'écrire, comme l'a fait le Père Bauny, « qu'on peut assurer par serment qu'une chose, que l'on sait être vraie, est fausse pourvue que l'on ait soin d'accompagner ce serment d'une bonne et convenable équivoque. »

« Les choses, ajoute Sénèque, sont honnêtes et infâmes selon l'alliance qu'elles ont avec la vertu ou bien avec le vice. »

Attrape! maître Mathevon...

Ce qui démontre clairement que le sentiment du Père Escobar est faux, en assurant « qu'une opinion probable suffit pour rendre une action honnête et vertueuse, juste et sage. »

— « Il n'y a de véritablement justes et de véritablement sages, dit le païen Platon, que ceux qui, dans leurs paroles et dans leurs actions, savent s'acquitter de ce qu'ils doivent aux dieux et aux hommes. »

— « Suivez cette maxime, conseille le païen Horace, de prendre pour règle inviolable de votre conduite de ne jamais rien faire qui blesse votre conscience et dont vous puissiez rougir. »

— « Quoi! demande cette entête de Cicéron, lorsque nous voyons des hommes qui se laissent emporter au gré de leur cupidité, qui sont passionnés pour l'argent et enclins vers la volupté, dont l'esprit, comme celui des insensés, est dans un trouble si grand qu'ils approchent de la fureur — faudra-t-il abandonner ces pauvres malades et les laisser sans secours? »

A cela, les jésuites répondent en bons Pères : Non, il ne faut pas laisser ces malades sans secours; mais il n'est pas nécessaire d'appliquer sur leurs maux spirituels les remèdes les plus certains, les plus efficaces, les plus infaillibles; ces remèdes sont pour les maladies corporelles:

« Point de probable, dit le Père Azor, point d'incertain ni de faux, lorsqu'il s'agit de la santé du corps. Il est évident que quand il se rencontre deux opinions probables contraires, et qu'il y a quelque autre remède assuré, il n'est pas permis au médecin de quitter ce remède assuré, et de traiter le malade en suivant des opinions probables. »

Mais pour les maux spirituels, dont l'esprit et le cœur peuvent être affligés, il suffit, déclarent les bons Pères jésuites, d'user du baume d'une mince probabilité, d'une probabilité puissante comme un souffle, saisissable comme la fumée: cela suffit, et il n'en faut pas davantage, bien que le bourru païen Cicéron ose s'écrier:

« Ah! parler ainsi, n'est-ce pas croire ou que les maladies spirituelles nuisent moins que les corporelles, ou qu'on peut guérir les unes, mais qu'il n'y a point de remède pour les autres, c'est-à-dire pour les maladies de l'âme, qui sont en bien plus grand nombre que celles du corps, et beaucoup plus pernicieuses et détestables en ce qu'elles touchent l'esprit, qu'elles l'inquiètent, qu'elles le troublient; et qu'un esprit malade comme dit si bien Ennius, est un esprit égaré, insupportable à lui-même et qui ne peut souffrir les autres; toujours plein de désirs et sans cesse inquiétude.

En ce qui concerne la distinction du bien et du mal, le mérite de nos actions et le respect du bien d'autrui, que les jésuites font consister dans ce qui nous est le plus favorable ou accommodant, le païen Platon s'exprime ainsi :

« L'unique chose que l'on doit regarder dans toutes ses démarches, c'est de voir si ce que l'on fait est juste ou injuste et si c'est l'action d'un homme de bien ou d'un malhonnête homme. Ainsi la bonté de nos actions dépend de son rapport et de sa conformité avec la justice, et c'est la règle sur laquelle les plus excellents docteurs seront jugés eux-mêmes. »

Sénèque, le païen Sénèque, qui avait autant d'esprit que les Filliutius, les Leyman, les Bauny, les Escobar et tous les casuistes réunis, nous dit : « Quand vous voudrez savoir ce que vous devez faire ou éviter, fuir ou rechercher, rapportez-le au souverain bien, car toutes nos actions doivent y être conformes. Or, le souverain bien est tout ce qui est honnête. En un mot, il n'y a de véritable bien que l'honnêteté; tous les autres sont faux et bâtarde. »

(A suivre)

Rosita se redressa tout à coup dans la voiture, plongeant son regard vers la profondeur, cherchant à reconnaître l'homme ou du moins la voix.

Elle cessa tout à coup de se faire entendre. On n'entrevit pas même le chanteur, qui, sans doute avait disparu derrière quelque repli de terrain.

Le paysage était redevenu désert et silencieux,

Une dernière heure s'écoula. Les chevaux galopaient vers un fond d'oasis où bientôt apparut, à la base de la montagne fermant la perspective du décor, un gothique bourg, aux maisons étagées en relief, aux toitures que surmontait le clinquant de quelques dômes de zing; le soleil couchant les allumait comme des phares.

En avant, à la jonction de la Vésubie et du Borréon, qui forment la ceinture du village, un pont de pierre en permet l'accès. Sisto, le franchissant, s'écria :

— Nous sommes arrivés! voici Saint-Martin-Lantosque!

Rosita se demandait encore :

— Qui donc a chanté derrière les saules?

VII

Un chalet, dépendant du meilleur hôtel, avait été retenu pour la marquise. On l'y servirait à part. Elle y pourrait jouir d'un isolement relatif et d'un calme absolu.

Tout était donc préparé pour recevoir la famille, comme on dit là-bas. Chacun de ses membres, après un souper succinct, se retira dans la chambre qui lui était destinée. La fatigue de ce long voyage n'avait épargné personne.

Rosita fut la dernière à se mettre au lit. L'animation du trajet, la nouveauté du pays, toutes sortes d'impressions fiévreuses la tenaient éveillée. Elle s'assit sur le balcon, contemplant l'étendue qui se déroulait sous ses regards, et si différente de celle dont elle avait l'habitude. La veille, elle s'était endormie bercée par le murmure de la Méditerranée, devant l'infini, l'azur et le scintillement des flots se confondant avec le ciel.

La lune, ce soir-là, brillait du même éclat, mais éclairait un tout autre océan, un

océan de montagnes dont la ligne accidentée bornait l'horizon. Plus près, dans la perspective, des constructions rustiques, des arbres frémissons au souffle de ces régions élevées, tout un chaos de formes noires, inconnues, mystérieuses, se détachant comme des spectres dans le clair-obscur nocturne et qui déjà sollicitaient l'ardente curiosité de notre héroïne.

Elle résolut une première excursion dès le lendemain matin, ferma la fenêtre, et, comme Namoun entrail pour prendre ses ordres, elle lui fit préparer le costume de touriste qu'elle avait emporté dans cette intention, un *complet* anglais, en cheviotte *havane*, dans le genre de ceux que la princesse de Galles a mis à la mode. Elle s'endormit enfin, mais non sans peine, au bruit impétueux du torrent qui semblait se précipiter au pied de la maison.

La brume matinale voilait encore les alentours lorsqu'elle se réveilla, plus tard peut-être qu'elle ne l'aurait voulu.

Namoun accourut à son appel et l'habilla vivement. Déjà la fenêtre était ouverte.

(A suivre.)

REVUE DES THÉATRES

Lyon. — GRAND-THÉATRE. — L'événement de la semaine est le premier début de notre nouveau ténor léger dans les *Mousquetaires de la Reine*, un vieil opéra-comique un peu démodé.

M. Bolly a rencontré, dès le début, une hostilité très nette dans une partie du public, celle qui semble s'être donnée la mission de siffler un acteur avant de l'avoir entendu et d'empêcher toute représentation, parce qu'elle a, paraît-il, des griefs contre le directeur.

Nous ne saurions approuver cette méthode. Nous estimons qu'avant de condamner un artiste, il est indispensable de l'entendre, et de l'entendre en lui laissant toute liberté d'user de ses moyens. Ce n'est malheureusement pas ce qui s'est produit vendredi dernier au Grand-Théâtre.

Dès le début, l'orage s'est déchaîné sur le jeune débutant, qui a vaillamment résisté. Et lorsqu'au troisième acte le calme est un peu revenu, la majorité du public l'a rappelé, ainsi que M^{me} Verheyden.

Est-ce à dire que cette représentation ait été parfaite? Non. M. Bolly est un peu gauche, hésitant. Il a des maladresses et ne tire pas toujours tout le parti possible de sa voix. Mais on ne peut pas le condamner aussi brusquement. Il n'y avait en tous cas nulle raison d'empêcher le public sérieux d'entendre M^{me} Arnaud et M^{me} Verheyden, comme on l'a fait. Cette dernière a été charmante dans le rôle d'Athénaïs, et a partagé les honneurs de la soirée avec Berlhomme.

Nous n'en pouvons dire autant d'Isouard, qui n'a pas su rendre comme il le pouvait le rôle d'Hector Biron.

CÉLESTINS. — Nous tenons le *Tailleur pour Dames*, et peut-être le tenons-nous pour quelque temps.

M. Georges Feydeau aura eu un heureux début au théâtre, malgré les quelques imperfections que contient son œuvre; la fin est un peu faible.

Ce n'est pas la grande comédie, elle semble avoir oublié le chemin des Célestins; c'est une comédie faite de jeux de scène provoqués par une série de quiproquos semés de calembours. Mais on rit, on rit de bon cœur, à la fin du deuxième acte surtout, qui est le meilleur des trois.

L'interprétation est assez bonne. M. Howey cependant mérite une exception. Cet artiste, qui se disloque trop facilement, devrait chercher ailleurs ses effets et sa gaité. MM. Mercier et Schey, M^{me} Billon, Reymonde et Andral contribuent au succès de la pièce de Feydeau, à laquelle nous souhaitons d'heureux jours.

Nos compliments à la Direction.

BIBLIOGRAPHIE

COLLECTION HETZEL Paris — 18, Rue Jacob — Paris

PETITE BIBLIOTHÈQUE BLANCHE

Volumes grand in-16 illustrés

Brochés, 2 fr.; cartonnés, 3 fr. 50

Les deux côtés du Mur

Par M. BERTIN

Illustré par J. GEOFFROY

Les jeunes et aimables lecteurs de la *Petite Bibliothèque blanche* liront et reliront cette histoire charmante écrite pour eux par M. Bertin. Ils y trouveront de bonnes leçons fournies par des enfants de leur âge, et y apprendront, en même temps, l'art délicat de faire le bien. Ils s'intéresseront au sort de deux orphelins livrés à eux-mêmes par un vieux savant devenu leur tuteur, et qui, tout entier à ses lubies, les laisse pousser et croître à leur gré. Voilà certes un livre bien fait pour figurer à côté de tant de chefs-d'œuvre, ses ainés, qui font de la *Petite Bibliothèque blanche* une collection extrêmement choisie.

Le fin crayon de Geoffroy a très gentiment rendu les principales scènes.

Les Fées de la Famille

Par S. LOCKROY.

Dessins par de Doncker

La recette des contes merveilleux n'est pas perdue. Les lecteurs auront assurément cette conviction, après avoir lu les *Fées de la famille*, de M. S. Lockroy, un volume de la *Petite Bibliothèque blanche*, qui fera pendant aux *Fées de la Mer*, d'Alphonse Karr. La plupart de ces contes sont de véritables drames, où les mauvaises actions trouvent leur châtiment. Mais la forme est si nouvelle, les récits sont si pleins d'intérêt et d'émotion, qu'ils seront accueillis comme s'il s'agissait d'histoires tout à fait réelles.

Ceux de nos lecteurs, et ils sont nombreux, qui ont ou qui auront des intérêts à faire valoir devant les tribunaux et qui jugeraient utile de recourir à des *Arbitres*, trouveront tous les renseignements nécessaires sur cette institution, dans la 62^e livraison de la **Grande Encyclopédie**. Nous les engageons à lire, dans la même livraison, d'intéressants articles sur l'*Arbitrage*, au point de vue international et au point de vue des questions ouvrières; et un travail d'histoire militaire, appuyé de nombreux dessins sur l'*Arbalète* et les *Arbalétriers*.

Prix de la livraison, 1 fr., du volume broché, 25 fr. Reliure 5 fr. en plus.

H. LAMIRAL et C^{ie}, rue de Rennes, 61, à Paris.

Le théâtre espagnol, si folâtre et si amoureux, vient d'inspirer à M. E. Carrance, une fort jolie comédie en trois actes : *Les Ruses de l'Amour*, tel est le titre de cette pièce aussi intéressante à la lecture qu'au théâtre, et que tout le monde voudra posséder.

Adresser 1 franc au directeur du journal *la Revue française*, à Agen (Lot-et-Garonne), pour recevoir franco les *Ruses de l'Amour*.

Pour paraître le 15 janvier 1887 :

Le Panthéon du Mérite

Légion d'honneur. — Palmes académiques.

Mérite agricole. — Médaille militaire.

Médaille de sauvetage.

Bienfaiteurs de l'Humanité.

Inventeurs. — Innovateurs.

Revue biographique et photographique bimensuelle, publiée sous la direction de MM. J. Chapelot et Issanchou. Bureaux : Paris, rue Guy-de-Labrosse, Bordeaux, rue Malbec, 91.

Le Panthéon du Mérite	paraîtra par livraisons
de 16 pages grand in-octavo, avec couverture.	
Abonnement au premier volume.....	6 fr. »
La livraison de la quinzaine.....	0 25
Toute livraison précédente dite de collection.....	1 50

AVIS

Le *Franc-Maçon* rendra compte de tout ouvrage dont il lui sera adressé deux exemplaires.

Ouvrages recommandés

Almanach populaire du Franc-Maçon :
50 centimes.

Souvenirs d'Antan, par Fonserane. — Un beau volume, 3 francs.
Envoi franco contre mandat-poste à M. Gustave Honoré, rue Ferrandière, 52.

La Séparation de l'Église et de l'État.
Discours prononcé par M. Auguste Dide, sénateur, au Convent maçonnique de 1886, prix : 25 centimes.
Dépot : rue Cadet, 16, à Paris, au Grand-Orient de France.

Petit recueil de maximes morales, anciennes et modernes, précédé des principes de 1789, expliqués, à l'usage des écoles primaires, par M. A.-J. Gigon, ancien élève de l'Ecole polytechnique; prix : 60 centimes.
S'adresser à M. Cauvière, à Fayence (Var); aux concierges du Grand-Orient de France, rue Cadet, 16, et du Suprême-Conseil, rue Rochefoucault, 42, à Paris.
Envoi contre mandat-poste, à M. Gustave Honoré, rue Ferrandière, 52, port en plus.

Enigme facile

Des mortels je suis le soutien,
Quoique petit et fort fragile.
Ma douceur, on la connaît bien.
A l'agrément je joins l'utile.
Nul, en effet, sans mon concours,
Ne peut braver la froide bise.
Avec moi l'on vit de longs jours;
Force et santé sont ma devise.
Le mot se trouve au dernier vers
Ecrit à rebours en *anglaise*
Il suffit de lire à l'envers.
Un franc en Sirop Vial de Vaise.

Avis aux Maçons

A vendre en tout ou par partie, 450 ouvrages environ, 500 volumes par les auteurs maçonniques les plus célèbres des XVIII^e et XIX^e siècles. Ecrire à M. Rosen, rue Chappe, 9, Paris, pour recevoir renseignements et catalogue.

OUTILLAGE FOUR POUR AMATEURS et INDUSTRIELS

Fabrique de Tours de tous systèmes. Scies mécaniques (plus de 500 modèles) et coupeuses pour les étoffes. Dessins et toutes fournitures pour le Découpage. BOITES D'OUTILS.

TIERSCY, r. des Gravilliers, 16, Paris
Grand Diplôme d'honneur en 1884 et 1885.

Le TARIF-ALBUM (200 pages et plus de 500 gravures) est envoyé franco contre 0 fr. 65

BULLETIN D'ABONNEMENT

AU JOURNAL

LE « FRANC-MAÇON »

ABONNEMENTS : Six mois..... 4 fr. 50. — Un an..... 6 fr. — Etranger (union postale). Un an..... 8 fr.

Je soussigné

par _____ demeurant à _____

département _____ déclaré m'abonner pour _____ au journal le *Franc-Maçon*.

GUERISON

RAPIDE ET SANS FRAIS

M. SOLÈME, membre Corr. de la Société de Médecine au MANS (Sarthe), envoie à tout malade qui la demande, et cela dans un but humanitaire, sa méthode cachetée contre un timbre de 15 centimes. — **Maladies contagieuses**, Echauffements, etc. Vices du sang, Dartres, **Eczémas**, Démangeaisons, Plaies des jambes, Hémorroïdes, **Asthme, Toux, Catarrhes, Bronchites.** 1196

LA REVUE MODERNE

POLITIQUE & LITTÉRAIRE

3^e Année
2,000
Abonnés

Parait le 20 de chaque mois.

80 pages
20,000
lecteurs

Directeur : PAUL CASSARD | Red. en Chef : ROBERT BERNIER
La Revue Moderne publie dans chaque n° :
 L'article politique d'actualité. | Un article sur les jeux.
 Une étude critique sur le livre du jour. | Des poésies.
 Une ou deux nouvelles. | Une chronique parisienne.
 Une étude de littérature contemporaine. | Une chronique étrangère.
 Une revue de la mode.

DIRECTION : PARIS, 35, rue du Département.
 LYON, 24, rue de Marseille.

ABONNEMENTS : FRANCE, Six mois 6 fr., Un an 11 fr.
 ETRANGER, Six mois 7 fr., Un an 13 fr.

Maison de confiance fondée en 1851

ACHAUME FILS

Rue du Rhône, 32, Annonay (Ardèche)

Vins fins et ordinaires, garantis naturels et d'origine Côtes du Rhône. Beaujolais, Bourgogne et Saint-Georges.

Divers vins blancs français, doux et secs, vins étrangers, Malaga, Madère et autres spiritueux et vermouth.

Huile d'olives vierge, d'une pureté parfaite et tout à des prix relativement modérés, valeur à 90 jours ; au comptant 2 % d'escoplate.

L'Administrateur-Gérant : J. REYNIER

Lyon. — Imprimerie Nouvelle, rue Ferrandière, 52.

LA PRINCIPALE

51, Rue de Chartres, 51

LYON

Bureau spécial pour l'Achat et la Vente
DES IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE

Directeur : M. LOUIS

DÉFENSEUR AU TRIBUNAL DE COMMERCE

125 FRANCS et plus par semaine peuvent être aisément ajoutés au revenu de tous sans nuire aux occupations existantes pour faire connaître un article breveté s. g. d. g., que chacun désirera. Ecrire à M. de Boyères, quai d'Auteuil, 13^e, Paris, joindre le timbre pour la réponse. (1207)

G. SANGES Représentant de Commerce

TRIPOLI (Barbade)

cherche une Maison à représentation pour les dorures, foulards et articles du Levant. Bonnes références.

VIE DE RAMILLE Soins particuliers, aux meilleures conditions, offerte à des jeunes gens français ou étrangers, de 9 à 16 ans environ, qui suivraient ou non les cours du lycée et pourraient prendre des leçons à domicile, chez M. H. de Sabatier-Plantier, professeur, propagateur des fêtes d'enfants, rue Plotine, 1, Nîmes (Gard).

M. LAMIRAUXT & C^{ie}
 • Éditeurs LA PARIS •
 61, Rue de Rennes, 61

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

Sous la direction de

M. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Dernbourg, professeur à l'Ecole des langues orientales; P. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Gary, professeur à l'Ecole des chartes; Gignoux, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; G.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'Ecole polytechnique; M. Levassor, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Mântz, conservateur de l'Ecole nationale des beaux-arts; A. Waltz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8°
 et peseront de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.
 Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500/.

Chaque livraison 6 francs	Payables à raison de 10 francs par mois	Chaque volume broché 95 francs
------------------------------	--	-----------------------------------

Dans tous les Kiosques et chez tous les Marchands de Journaux

LE COURRIER DE LYON

ADRIEN DUVAND

Rédacteur en chef

ET DU SUD-EST

Grand Journal Républicain du soir, paraissant à quatre heures

Avec le Tableau de la Bourse de Lyon du jour

PAUL BERTNAY

Secrétaire de la Rédaction

La 1^{re} Edition contient la cote du Comptant, et la 2^{re} Edition contient le cours des Valeurs à terme et l'Après Bourse de Paris

Le *Courrier de Lyon* publie tous les jours un Premier-Lyon sur les principales questions à l'ordre du jour, des Informations politiques, une Revue très complète de la Presse française et étrangère, des articles sur la Politique étrangère, sur les Actualités de Lyon, de Paris et des Départements. — Chaque jour, le *Courrier de Lyon* publie sous ce titre : **LES AFFAIRES**, un bulletin très complet contenant tous les renseignements intéressants la soierie, les industries de Lyon et de la région et les Syndicats lyonnais. — Service télégraphique donnant les dernières Dépêches de la journée à la Chambre et au Sénat.

Programme complet des Théâtres, avec le nom des Personnages et le nom des Acteurs

LYON, 52, Rue Ferrandière, 52, LYON

IMPRIMERIE NOUVELLE

ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES

Labeurs, Affiches, Lettres de décès, Mémoires, Registres, Journaux, etc.